

Demande d'autorisation d'accès par la borne escamotable
Rue Winston Churchill à PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ

Validité maximale : 31 décembre 2020

Procédure de déclaration de demande de droit d'accès.

La Municipalité a décidé d'améliorer les conditions d'accès et de déplacement dans la rue Churchill. Une borne escamotable a donc été mise en place à l'entrée de la rue.

- 1- Remplir et signer le formulaire de demande d'autorisation d'accès
- 2- Les services municipaux enregistrent votre numéro de mobile dans la plateforme dédiée
- 3- Vous recevez une confirmation d'enregistrement ainsi que le numéro de téléphone de la borne
- 4- Vous avez accès à la rue Churchill sur simple appel téléphonique non surtaxé : la «CLÉMOBIL».
Dans votre véhicule à l'arrêt devant la borne, vous appelez un numéro de téléphone et la borne vous reconnaît et s'abaisse.

Déclarant :

Nom : Prénom :

Adresse principale:

Adresse de séjour ou de livraison très précise : (résidence, numéro d'appartement, ...)

Type(s) , Marque(s) et Immatriculation(s) du/des véhicule(s) :

Numéro de mobile à déclarer :

Autre(s) N° à déclarer :

Motif de la demande :

- Usage personnel Habitation Usage travail Livraison
 Expo Régates Autre : précisez

Durée de l'autorisation :

- Date de début : Date de fin :
 jusqu'au 31 décembre 2020

Je certifie avoir pris connaissance de la procédure et je m'engage à la respecter.

Fait à

Le

signature

Cadre réservé à la Mairie de Pléneuf-Val-André

Dossier suivie par :

Autorisation accordée du : au

Transmis aux Services Techniques le :

à la Police Municipale le :

Copies à l'accueil Mairie

M.

l'intéressé